

I/ Janvier 2021

II/Actualisation Février 2021

## I

**A l'attention de toutes les personnes :** éluEs, représentantEs associatifs, syndicats, collectifs, individus ; qui soutiennent ou cherchent à soutenir les personnes du jardin collectif.

**Objet :** présentation brève du positionnement du jardin collectif.

### Où en est le JARDIN COLLECTIF de la Coutelière – COUERON (44) ?

**Rappel du fonctionnement :** Le jardin collectif est un lieu associatif autogéré, c'est à dire fonctionnant par la seule force du groupe, sans subventions et sans salariéEs. Le « jardin » (3Ha) existe depuis 22 ans et fonctionne collectivement : chacunE cultive pour tout le monde, donne le temps qu'il/elle peut et prend ce qu'il/elle veut.

**Rappel de la chronologie administrative de ces six derniers mois (Août 2020) :** 4 Ha de terre sont mis en ventes par les propriétaires, dont 2 Ha utilisés par le jardin collectif. Le jardin collectif dépose un dossier de candidature à l'acquisition des terres auprès de la SAFER. Au total trois dossiers de candidatures sont déposés et maintenus : un par l'association du jardin collectif, un par un GAEC en vache laitières (1ère année de transition bio), un par un maraîcher attenant. Une rencontre est organisée par la SAFER (octobre 20) avec les postulantEs pour envisager un partage des terres, la représentante du jardin et l'agricultrice en GAEC vaches laitières sont favorables à cette option. Le maraîcher quant à lui s'y oppose catégoriquement. Lors de la commission d'attribution qui a lieu 1 semaine plus tard, la candidature du jardin n'est pas même évoquée et la candidature du GAEC a peine abordée. Le maraîcher ,connaissant l'existence du jardin, obtient l'attribution de l'intégralité des terres. Les membres du jardin sollicitent les mairies de Couéron et Saint Herblain à recourir en faveur du jardin. Le GAEC évincé dépose un recours à la DRAAF. Aujourd'hui nous ne savons pas ce qu'il en est administrativement parlant.\* **P.S.**

#### **Positionnement des membres de l'association du jardin collectif :**

Aujourd'hui, le jardin entend perdurer sur ce lieu :

- Il affirme la nécessité de garder les 2 Ha utilisés pour son approvisionnement en eau, pour l'accessibilité (piétonne, 2 et 4 roues), les grandes cultures (patates, haricots, potirons...), les arbres fruitiers, la vigne...
- Il maintient la possibilité d'achat d'une partie des terres mises à la vente. (A noter : il existe de nombreuses façon de permettre a une association à vocation agricole d'accéder à la propriété collective à la seule condition de s'en donner le temps et les moyens.)  
sur- Il continuera la culture des fruits et légumes dans le respect de la nature comme il l'a toujours fait.
- Il peut envisager la cohabitation avec une agriculture respectueuses de l'environnement (bio) sur les espaces de prairie non utilisée par lui.
- Il se félicite que des associations environnementales aient montré leur intérêt pour la sauvegarde du Drillet et envisage suite a cet intérêt l'organisation d'événements en commun.
- Il pourra en second choix envisager la location des terres (bail long, emphytéotique) auprès d'une collectivité.

Depuis la mise en vente des terrains, les membres du jardin sont déterminés a rester et sauvegarder le lieu et les pratiques maraîchères, sociales et environnementales qui s'y déroulent.

Nous agissons pour notre autonomie et pour que nos voix soient entendues.

## II

Addendum Février 2021

### **Dépôt d'une main courante (suite au passage du mandant -prétendant- des parcelles et des propriétaires des terres :**

Ces derniers sont passés au jardin à plusieurs reprises en deux jours faire pression et exiger notre départ avec des propos intimidants, l'un évoquant de se faire justice lui-même de manière plus expéditive.

#### **\*P.S. Précision sur point N°2:**

Nous ne savons rien de la situation juridique des terrains, ni de la vente (annulée ou suspendue ?) et n'avons aucune nouvelle des organismes (DRAAF, SAFER).

**C'en est trop !**

**Votre soutien est donc toujours plus que jamais d'actualité.  
Venez les samedis après-midi à partir de 14h30, vous serez les bienvenuEs !**